



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>25 octobre 2024</b>
Nombre de conseillers présents : <b>29</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>37</b> dont : <b>8 pouvoirs</b>	

**SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN)

Absents ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Pascale MORIN

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Pascal LABBE, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Michel GAUME

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2024\_133 : Actif - Intégration d'études non suivies de réalisation (2<sup>ème</sup> phase)

**Finances locales - Divers**

Rapporteur : Luc CHAPUT

*Vu l'article L.2321-2 27° du code général des collectivités territoriales, relatif aux dépenses obligatoires et concernant les dotations aux amortissements des immobilisations pour les collectivités dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et pour les établissements publics.*

Suivant la délibération n°2023-45 qui fixe les durées d'amortissement des biens à l'inventaire, et comme il est prévu dans la nomenclature budgétaire et comptable M57, il est nécessaire d'amortir les études non suivies de réalisation dans l'actif de Plaine Limagne.

Les fiches correspondantes sont les suivantes :

- Fiche n°2031-2024-3 « Etude de gouvernance Gemapi » d'un montant de 2 782,41 €.
- Fiche n°2031-2022-3 « Projet de territoire Elaboration du plan de relance et de transition écologique » d'un montant de 7 680,00 €
- Fiche n°2031-2023-2 « Etude de redynamisation des bourgs » d'un montant de 44 520,00 €.
- Fiche n°2031-2023-3 « Etude de coordination enfance jeunesse, phase 1 et 2 » d'un montant de 15 960,00 €.
- Fiche n°2031-2024-1 « Relevés topographiques Seuil du Moulin Neuf à Maringues » d'un montant de 1 710,00 €.
- Fiche n°2031-2023-4 « Etude de redynamisation des bourgs - Phase 1 diagnostic » d'un montant de 12 000,00 €.

Il est nécessaire de prévoir la durée d'amortissement de ces études, sur une durée de 5 ans.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **de fixer la durée d'amortissement de ces études sur une période de 5 ans.**
- **de calculer l'amortissement de ces études à compter de la date de la délibération.**
- **d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision, et dit que les crédits nécessaires seront rajoutés sur une prochaine décision modificative.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 14 novembre 2024  
Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*